

Payer sa facture

Découvrez qui gère l'eau potable dans votre commune et comment fonctionne le service.

SUEZ

Votre commune est desservie par **SUEZ Eau France**. Vous pouvez gérer l'ensemble de vos démarches liées à la facturation directement depuis votre **espace client en ligne**.

Le **SIEV** est responsable de l'organisation et du suivi du service public de l'eau potable dans les communes où elle intervient. Ses missions comprennent notamment :

- › Production (captages, traitement) ;
- › Transport et stockage ;
- › Distribution jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- › Facturation aux usagers et gestion administrative ;
- › Maintenance des installations et des compteurs.

Vos démarches avec SUEZ

Toutes vos démarches sont centralisées sur le **portail client de SUEZ**.

Vous pouvez notamment :

- › Consulter et télécharger vos factures,
- › Payer en ligne par carte bancaire ou mettre en place un **prélèvement automatique**,
- › Suivre l'historique de vos consommations,
- › Signaler un déménagement ou une anomalie de facturation,
- › ou encore accéder à des conseils pour mieux gérer votre consommation.



Accédez directement au **Portail web SUEZ** depuis le lien suivant : www.toutsurmoneau.fr ↗